

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20073

présenté par
Mme Rist

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« 10° *bis* Après le mot : « intéressés », la fin de la seconde phrase de l'article L. 761-5 est supprimée ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination